
Concours d'entrée

Rapport Jury 2025

Arabe



INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

Commentaire d'un texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1) - Arabe

- **SÉRIES : Lettres et Arts, Langues Vivantes et Sciences Humaines**
- **Épreuve écrite commune**

Trois candidats ont choisi cette année l'arabe dans l'épreuve de commentaire-version, ce qui confirme une permanence et une stabilisation de l'effectif durant les cinq dernières années. Contrairement à l'année dernière, l'écart est beaucoup moins important entre les copies comme en témoignent les trois notes attribuées (18, 14 et 10). Le jury se réjouit de ce constat et note un meilleur équilibre – certes encore fragile – entre les deux composantes de cet exercice, à savoir le commentaire et la version, présentes dans les trois copies. En plus de restituer le sens du texte source, la meilleure copie a présenté un commentaire bien structuré, serti d'une introduction, d'une problématique et d'un développement très pertinent. Les différents mouvements du texte ont été commentés dans une langue claire et un style littéraire. Les deux autres copies semblent avoir été prises par le temps pour consacrer moins d'attention au commentaire de texte pour la première et traduire littéralement certains passages pour la seconde. Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur trois points fondamentaux :

- La translittération : plusieurs noms propres ont été mal translittérés. C'est le cas de Yūnus b. Sulaymān (Younes Ben Soulayman, Soulayman, Ibn Soulayman). Nous pouvons faire le même constat pour 'Amr b. al-Zubayr et al-Ḥalīl b. Aḥmad. Afin de remédier à ce type de lacunes, les candidats peuvent se référer au système de translittération *Arabica* dont l'utilisation est fréquente dans les productions scientifiques récentes.

- Les différentes significations de certaines prépositions ou conjonctions. Les deux conjonctions (و) et (ف) ont été soit traduites de manière quasi-automatique par « et », soit non traduites. Or, comme le rappellent Régis Blachère ou Mathieu Guidère dans leurs ouvrages respectifs dédiés à la grammaire arabe, ces prépositions peuvent avoir des significations diverses. En plus de la coordination, la conjonction (و) est utilisée, en particulier, dans la reprise du discours, la juxtaposition, comme un complément circonstanciel d'état ou une incise.

- Les variations sémantiques de certains termes ou notions : bien que le texte soit de facture moderne, il garde un style et une expression modelés par l'horizon médiéval. Le terme « كاتب » par exemple renvoie à deux réalités bien distinctes : littéraire et intellectuelle à l'époque moderne (écrivain, lettré) et administrative à l'époque classique (secrétaire). Nous pouvons faire le même constat pour « ديوان », un mot qui ne signifie plus registre ou administration mais recueil de poésie. Si les deux premières significations coexistent à l'époque classique, la troisième, quant à elle, s'est imposée progressivement à l'époque moderne.

Proposition de traduction :

Lorsque les musulmans avaient entrepris de traduire les sciences étrangères – parmi lesquelles figuraient les traités de musique grecque et indienne – ils les ont examinées et étudiées au point de consacrer la musique comme une discipline canonique. Ils ont ainsi réuni les mélodies grecques, indiennes, perses et arabes, à partir desquelles ils ont créé une science propre à la civilisation islamique qui avait alors atteint un haut niveau de perfection. Les musulmans ont rédigé des ouvrages détaillés sur le sujet, en plus des mélodies composées et des instruments inventés.

C'est ainsi qu'au début de l'ère abbasside, les Arabes ont développé leur propre style de chant et ont décidé de consigner l'art musical après avoir acquis le statut de science autonome. Le premier à le faire fut Yūnus b. Sulaymān, un scribe d'origine perse qui a grandi à Médine où il devint un client de 'Amr b. al-Zubayr. Son père, un jurisconsulte, le confia à l'administration [abbasside] où il fut nommé scribe. C'est auprès de Ma'bad qu'il apprit le chant et qu'il fut le plus doué et le plus probe de ses disciples. Ce chanteur à la belle voix composa un ouvrage sur l'art musical, le premier dédié à ce genre. Mais son œuvre a été perdue. Al-Ḥalīl b. Aḥmad a également rédigé un livre sur la musique dans lequel il a répertorié les genres musicaux, inventorié les types de mélodies, défini et résumé tous ces aspects. Il y a mentionné les différentes catégories de cet art et recensé la somme des productions musicales. Cet ouvrage connut toutefois le même sort.

Ġūrġī Zaydān (1861-1914), *Histoire des littératures de langue arabe*, 1914.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

Thème en langue vivante étrangère - Arabe

- SÉRIES : Langues Vivantes
- Épreuve écrite

Pour la deuxième année consécutive, un candidat ou une candidate a opté pour la langue arabe dans l'épreuve de thème de Langue vivante. Cette heureuse permanence s'est matérialisée par l'admission d'une ou un candidat à l'ÉNS en études arabes après une absence de plusieurs années. Cette réussite ouvre de nouveaux horizons pour la langue d'al-Mutanabbī d'un côté et pour les étudiants des CPGE d'un autre côté.

À l'instar de l'année dernière, le jury n'a corrigé qu'une seule copie qui a parfaitement saisi le sens du texte de Maupassant. Sa traduction, d'un excellent aloi, renferme un style littéraire et une connaissance assez fine des deux langues. Pour éviter toute collusion avec le principe d'anonymat, le jury se limite à ce bref commentaire.

L'extrait choisi est tiré d'*Une vie* de Maupassant. Le romancier profite, à la fin de la messe, de la première rencontre entre Jeanne, sa mère et Julien de Lamare pour dépeindre le portrait de ce dernier. Maupassant insiste sur deux atouts de ce séducteur intrépide, son éloquence captivante et sa beauté ravissante, dont Julien se servira pour conquérir Jeanne avant de l'épouser.

Proposition de corrigé :

إِنْحَنَى الْفَيْكُونْتُ وَعَبَّرَ عَنْ رَغْبَتِهِ الْقَدِيمَةِ فِي التَّعَرُّفِ عَلَى هَاتَيْنِ السَّيِّدَتَيْنِ، وَبَدَأَ يَتَحَدَّثُ بِطَلَاقَةٍ كَرَجُلٍ لَبِقٍ ذِي خُبْرَةٍ فِي الْحَيَاةِ. وَكَانَ لَهُ وَجْهٌ مِنْ تِلْكَ الْوُجُوهِ السَّعِيدَةِ الَّتِي تَحُلُمُ بِهَا النِّسَاءُ وَيَسْتَأْذِنُ مِنْهَا كُلُّ الرَّجَالِ. وَكَانَ شَعْرُهُ الْأَسْوَدُ الْمُجَعَّدُ يُظَلِّلُ جَبْهَتَهُ النَّاعِمَةَ السَّمْرَاءَ؛ وَكَانَ حَاجِبَاهُ الْكَبِيرَانِ الْمُتَنَاسِقَانِ، وَكَأَنَّهُمَا كَانَا مُصْطَلَعَانِ، يُضْفِيَانِ عُمُقًا وَرِقَّةً عَلَى عَيْنَيْهِ الدَّاكِنَتَيْنِ اللَّتَيْنِ بَدَا بَيَاضُهُمَا مَشُوبًا قَلِيلًا بِزُرْقَةٍ خَافِتَةٍ. وَكَانَتْ أَهْدَابُهُ الْكَثِيفَةُ الطَّوِيلَةُ تُضْفِي عَلَى نَظَرَتِهِ تِلْكَ الْبَلَاعَةَ الْمُتَحَمِّسَةَ الَّتِي تُرْبِكُ السَّيِّدَةَ الْجَمِيلَةَ الْمُتَعَالِيَةَ فِي الصَّالُونَاتِ وَتَجْعَلُ الْفَتَاةَ الَّتِي تَرْتَدِي قَلَنْسُوَّةً وَتَحْمِلُ سَلَّةً فِي الشُّوَارِعِ تَلْتَفِتُ إِلَيْهِ. وَكَانَ السَّحَرُ الْفَاتِرُ لِتِلْكَ الْعَيْنِ يُوجِي بِعُمُقِ الْفِكْرِ وَيُضْفِي أَهَمِّيَّةً عَلَى أَبْسَطِ الْكَلِمَاتِ.

غي دو موباسان، حَيَاةً، (1883)

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

Explication d'un texte d'auteur étranger (LV1) – Arabe

- **SÉRIE : Langues Vivantes**
- **Épreuve orale**

Nombre de candidats interrogés (ép. Orale) : 1

Membres du jury : Mohamed BEN MANSOUR, Amina Hanane KHARROUBY

Le jury a donné audience cette année à un seul candidat ou candidate qui a choisi un extrait à commenter parmi les trois proposés sous enveloppes.

Le premier est un poème tiré du recueil du poète préislamique al-Nābiḡa l-Ḍubayānī. Adressé au roi Lakhmide al-Nu'mān III, le poème appartient au genre de la poésie excusatoire (*i'tidāriyyā*) dans lequel al-Nābiḡa est l'un des poètes précurseurs, voire le fondateur dans la tradition poétique arabe. Après avoir fui la cour d'al-Nu'mān, le poète lui envoie plusieurs pièces dans lesquelles il se défend de toute félonie et accuse ses ennemis d'être à l'origine de calomnies qui ont conduit à leur divorce.

Le jury attend des candidats la restitution des différents mouvements du poème (excusatoire, jactance et éloge) d'un côté et la mise en évidence des procédés stylistiques convoqués par le poète d'un autre côté. Par exemple, dans la première partie du poème (v. 1- v. 4), al-Nābiḡa insiste sur les effets psychiques des blâmes princiers (angoisse, épuisement, insomnie et maladie) afin d'émouvoir al-Nu'mān. La persuasion – le poème étant un plaidoyer *pro domo* – convoque le *pathos* royal dès l'ouverture du poème et se clôt par ce même procédé puisqu'al-Nābiḡa se présente à la fin comme une victime et un lésé. Le jury rappelle également la nécessité de se familiariser avec le corpus classique avant de choisir l'arabe comme langue de spécialité au concours de l'ENS de Lyon.

Le deuxième et troisième texte sont tirés de *Rāma wa l-tinnīn* (*Rama et le dragon*) du romancier égyptien Edouard al-Kharat. Roman expérimental, cette œuvre représente un tournant dans la création romanesque arabe car elle aborde l'autobiographie à travers un prisme dialogique et interroge les thèmes de l'identité confessionnelle et de la passion amoureuse avant de les soumettre à une myriade d'horizons philosophiques, historiques et mythologiques.

Le premier extrait proposé est l'*incipit* du roman. L'entrée *in medias res* ainsi que la précision du cadre spatio-temporel (Le Caire du XX^{ème} siècle), de la trame narrative et de l'identité des deux héros du roman (Michael et Rāma) dessinent les contours d'une scène d'exposition où le dramatique se confond avec le romanesque et le théâtral avec le narratif. L'architecture réaliste des premières pages du roman s'effacera progressivement au profit de la fiction et du mythe dans la seconde partie. Elle est toutefois annoncée dès l'*incipit* par l'oscillation entre rêve et réalité, hallucination et évidence et entre enfance, jeunesse et

adolescence. Ces fluctuations plongent le lecteur dans l'incertitude et le flottement d'un « rêve obsédant » (p. 7) et « éveillé », (p. 8) de Michael.

Le jury attend des candidats une délimitation précise des articulations du texte en insistant sur les variations narratives et dialogiques, en particulier le glissement de la description au dialogue en passant par le récit, et en mettant au jour les procédés convoqués pour surprendre le lecteur, voire le déstabiliser, dès l'ouverture du roman. Le dédoublement de Michael, qui se traduit par la prolifération des monologues et des questions sans réponse, marque la solitude et le spleen théâtraux du personnage principal.

Le second extrait prolonge le premier tout en étant centré sur l'amour, l'un des thèmes – avec la vie et la mort – qui constitue la matrice narrative de ce roman. La rencontre entre Rāma et Michael, tant désirée et rêvée par ce dernier, s'ouvre par un moment onirique, métaphore de l'inaccessible, et se clôt par la fusion des amants après un retour à la réalité. Cet épisode, déjà annoncé par le chapitre précédent, représente l'un des acmés de ce roman et consacre le triomphe de la passion sur les différences religieuses et dogmatiques. Par-delà les interprétations politiques – dont on ne peut faire l'économie dans l'analyse de ce roman – cette œuvre peut être lue comme un hymne à l'altérité et une ode à un lyrisme façonnés par des variations intemporelles sur le mythique, le mythologique et le religieux.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme (LV1) – Arabe

- **SÉRIE : Langues Vivantes**
- **Épreuve orale**

Nombre de candidats interrogés (ép. Orale) : 1

Membres du jury : Mohamed BEN MANSOUR, Amina Hanane KHARROUBY

Les articles proposés cette année aux candidates et candidats étaient tirés d'*al-Qods al-Arabi*, d'*al-Jazeera* et d'*al-Mawqa Post*.

Publié dans *al-Qods al-Arabi*, le premier article est un plaidoyer en faveur des droits des femmes en Jordanie en particulier et dans le monde arabe de manière générale. Dans l'une de ses conférences, la militante jordanienne Hala Ahed a appelé à revoir la législation jordanienne d'un côté et l'interprétation de certains textes juridiques d'un autre côté pour protéger davantage les femmes et leur accorder plus de droits. Cette conférence – qui constitue le point de départ de cet article – a été à l'origine d'une campagne de diffamation menée contre cette avocate et d'une réflexion plus large de la part de l'auteur de cet article sur la condition de la femme dans le monde arabe.

Le deuxième article analyse les raisons de l'échec de la démocratie tunisienne. Yasser Dhoub revient sur la genèse de cette expérience pour mettre en lumière les causes qui ont conduit, inéluctablement, au blocage et au coup de force de Kais Saïed. L'architecture institutionnelle, complexe et inadaptée à la classe politique tunisienne, les tensions partisans et la permanence des difficultés politiques ont nourri le populisme de Kais Saïed et précipité son coup de force. Loin d'être rejetée par le peuple, la démocratie demeure une aspiration sans cesse renouvelée et constamment déçue.

Le dernier article traite d'une autre facette du projet Neom qui constitue l'un des piliers du programme Vision 2030. Ce projet fait face à une contestation croissante de certaines tribus, à l'instar des Huwaytat, qui refusent les ordres d'expulsion. Attachées à leurs terres, dénonçant des compensations dérisoires et indifférentes aux aspirations démiurgiques du Prince Muḥammad b. Salmān, ces tribus opposent une résistance féroce au pouvoir politique qui se conclut quelquefois par la mort ou l'assassinat. En plus d'un rejet tribal, le journaliste souligne d'autres difficultés rencontrées par Neom comme son coût faramineux ou les doutes causés par la lenteur du projet.

Un seul candidat ou candidate s'est présenté à cette épreuve. Le jury ne peut rédiger un rapport qui mettrait en cause le principe d'anonymat.